

Complément de l'avis n° 2016/06-01 relatif à l'accréditation de l'Université de Lorraine à délivrer les titres d'ingénieur diplômé des écoles internes d'ingénieurs :

Concernant l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy (ENSEM)

Objet

Rapport intermédiaire demandé dans l'avis n°2016/06-01 concernant l'ENSEM portant notamment sur le recrutement des diplômés et les effets de la mise en place du plan de lutte contre l'échec.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy,
- Vu la note de synthèse établie par Patrick OBERTELLI, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 octobre 2019,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire transmis par l'école:

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2019.

La présidente, Élisabeth CREPON